

L'AREFIE organise le
3ème rendez-vous
des missions locales.

La Garantie Jeunes
dans tous ses états,
Dans un contexte de
lancement du contrat
d'engagement jeune

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	4
2.	LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES	5
2.1	Le rôle de l'Arefie	5
2.2	La vocation des Missions Locales	6
3.	LA MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE JEUNES	7
3.1	Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), le cadre unique de l'accompagnement des jeunes	7
3.2	La Garantie jeunes, la phase intensive du PACEA	8
3.3	Quelques chiffres sur les jeunes accompagnés en Garantie Jeunes au 30 novembre 2021	9
4.	LE PROGRAMME DU RENDEZ-VOUS DES MISSIONS LOCALES	11

Permettre aux jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi de s'insérer professionnellement et socialement de manière durable constitue un enjeu crucial pour les Elus locaux qui président les missions locales et les Pouvoirs Publics qui les soutiennent.

En 2015, pour permettre aux jeunes en précarité financière de se concentrer sur la réussite de leur parcours d'insertion, le Gouvernement a imaginé et lancé l'expérimentation de la Garantie Jeunes, qui s'est généralisée en 2017. Ce dispositif a été confié pour sa mise en œuvre aux Missions locales exclusivement, de par la nature des publics qu'elles accueillent.

En 2020, ce dispositif a été renforcé par le Gouvernement, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », en doublant l'objectif pour cibler de 200 000 jeunes en 2021, La région Hauts-de-France s'est vu doter de 29 397 places, soit 15% de l'objectif national.

La garantie jeunes permet la mise en place d'un accompagnement global et intensif assorti d'une allocation mensuelle. Basé sur le principe de « l'emploi d'abord », ce dispositif d'accompagnement conjugue sur une période de 9 à 18 mois, actions collectives et suivi individualisé. Il donne aux jeunes l'opportunité de bénéficier d'un appui pour définir un projet, démultiplier les expériences professionnelles, acquérir des compétences via l'accès à la formation ou l'apprentissage, et résoudre des problématiques sociales, telles que l'accès au logement, à la mobilité, à la santé, etc

Dans un contexte de lancement prochain du Contrat Engagement Jeunes (CEJ), les Missions Locales des Hauts-de-France réalisent l'état des lieux de la Garantie jeunes, dispositif qu'elles mettent en œuvre depuis six ans.

Le 3ème Rendez-vous des Missions Locales est l'occasion de mettre en lumière quelques-unes des très nombreuses actions mises en œuvre par les Missions Locales et leurs partenaires dans le cadre de la Garantie jeunes sur des axes aussi variés que la mobilité, la promotion de la santé, l'utilisation des outils numériques, le développement de compétences transversales, la préparation aux entretiens de recrutement...

Professionnels des Missions Locales, leurs partenaires et des jeunes bénéficiaires de la Garantie jeunes témoigneront lors de quatre tables rondes :

- « Entre innovation et mutation »
- « Le collectif en action »
- « Avancer sans freins : l'accompagnement global et individualisé »
- « Une route vers l'emploi »

LE RÔLE DE L'AREFIE

L'AREFIE Hauts-de-France a été créée en janvier 2016 dans le contexte de fusion des deux anciennes régions : Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Les élus des collectivités locales qui président les missions locales, les maisons de l'emploi et les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, ont constitué l'AREFIE pour devenir une **force d'initiative reconnue pour promouvoir l'emploi sur les territoires et l'accompagnement des populations.**

L'AREFIE REPRÉSENTE, COORDONNE ET ANIME :

42 Missions Locales

Mise en œuvre des politiques d'emploi et d'insertion des jeunes dans le cadre d'un accompagnement global sur chaque territoire de la région

29 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Prise en charge de l'accompagnement des publics en voie d'exclusion en vue d'une insertion professionnelle durable

23 Maisons De l'Emploi

Contribution à l'anticipation des mutations économiques et au développement local de l'emploi.
Coordination des acteurs de l'emploi dans le cadre de plans d'actions partagés

Soit près d'une soixantaine de structures au total (*)
Et environ 1 800 salariés en équivalents temps plein, dont 1 500 pour les missions locales

(*) certaines structures peuvent porter deux ou trois outils territoriaux.

L'AREFIE effectue un **travail en réseau** bâti sur un **mode contributif et collaboratif** des structures. L'équipe opérationnelle de l'AREFIE anime des groupes de travail composés de professionnels du réseau référents de différentes thématiques :

- L'emploi et les relations avec les entreprises
- Le parrainage
- La formation des publics
- La promotion de la santé
- Le système d'information I-Milo
- La gestion des RH et la gestion administrative et financière
- La communication
- Le PACEA
- La Garantie Jeunes
- ...

A ces groupes de travail s'ajoutent les réunions plénières des directions des structures adhérentes.

LA VOCATION DES MISSIONS LOCALES

LES MISSIONS AUPRÈS DES JEUNES

Les missions locales proposent aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, un accompagnement personnalisé s'appuyant sur des entretiens individuels, mais aussi des actions collectives au service de leur recherche d'emploi et de leur développement personnel.

Cet accompagnement global a pour but de permettre aux jeunes de :

- Faire le point sur leurs connaissances et compétences
- Définir et mettre en œuvre leur projet professionnel
- Rechercher une formation adaptée à leurs besoins : remise à niveau, formations qualifiantes, certifications professionnelles...
- Maîtriser les techniques de recherche d'emploi : ciblage d'offres, élaboration de CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens...
- Faciliter leurs contacts avec les employeurs : découverte de secteurs d'activités et métiers par des visites ou immersions en entreprises, réalisation de stages, participation à des forums...
- Bénéficier d'un accompagnement dans la création ou reprise d'une activité ou d'une entreprise
- Participer à des séjours dans d'autres pays pour découvrir d'autres cultures et acquérir de nouvelles compétences
- Devenir autonome dans leurs démarches de la vie quotidienne, en matière de santé, de logement, de mobilité, d'aides financières, de citoyenneté, de sport, de culture et de loisirs

Les missions locales faisant partie du service public de l'emploi, leurs interventions auprès des jeunes sont réalisées de manière totalement gratuite.

Les conseillers des missions locales sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité sur les informations qu'ils échangent avec les jeunes qu'ils accompagnent. Les missions locales offrent un service de proximité et couvrent la totalité du territoire pour permettre aux jeunes de bénéficier de l'accompagnement. Dans les Hauts-de-France cela se traduit par la présence sur le territoire de 230 lieux d'accueil fixes (sièges et antennes) et 670 points d'accueil relais. Près de 3 800 communes sont couvertes, faisant du réseau des missions locales l'opérateur du Service Public de l'Emploi assurant le maillage territorial le plus renforcé sur le territoire.

LES MISSIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES

Les missions locales accompagnent également les employeurs de leur territoire - entreprises, collectivités, et associations - et les conseillent dans leurs recrutements.

Les équipes des missions locales maîtrisent tous les volets des dispositifs et mesures des politiques publiques d'aide à l'emploi et à la formation. Elles connaissent aussi parfaitement les jeunes accompagnés.

Ainsi, par leurs conseils et actions, les missions locales apportent des solutions concrètes et adaptées aux besoins de recrutement et d'emploi de chaque entreprise, notamment les TPE et PME de leur territoire.

L'appui aux employeurs n'est pas dissocié de l'appui apporté aux jeunes ; ils se complètent et se soutiennent.

Faciliter le contact avec les employeurs ne se limite pas à placer des jeunes qualifiés. Elles proposent aux employeurs une logique de co-construction de la démarche de recrutement. De l'identification des besoins de recrutement jusqu'au suivi du jeune dans sa prise de poste, avec l'employeur, **la mission locale est un acteur à part entière du processus d'intégration du jeune dans l'emploi.**

3 | LA MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE JEUNES

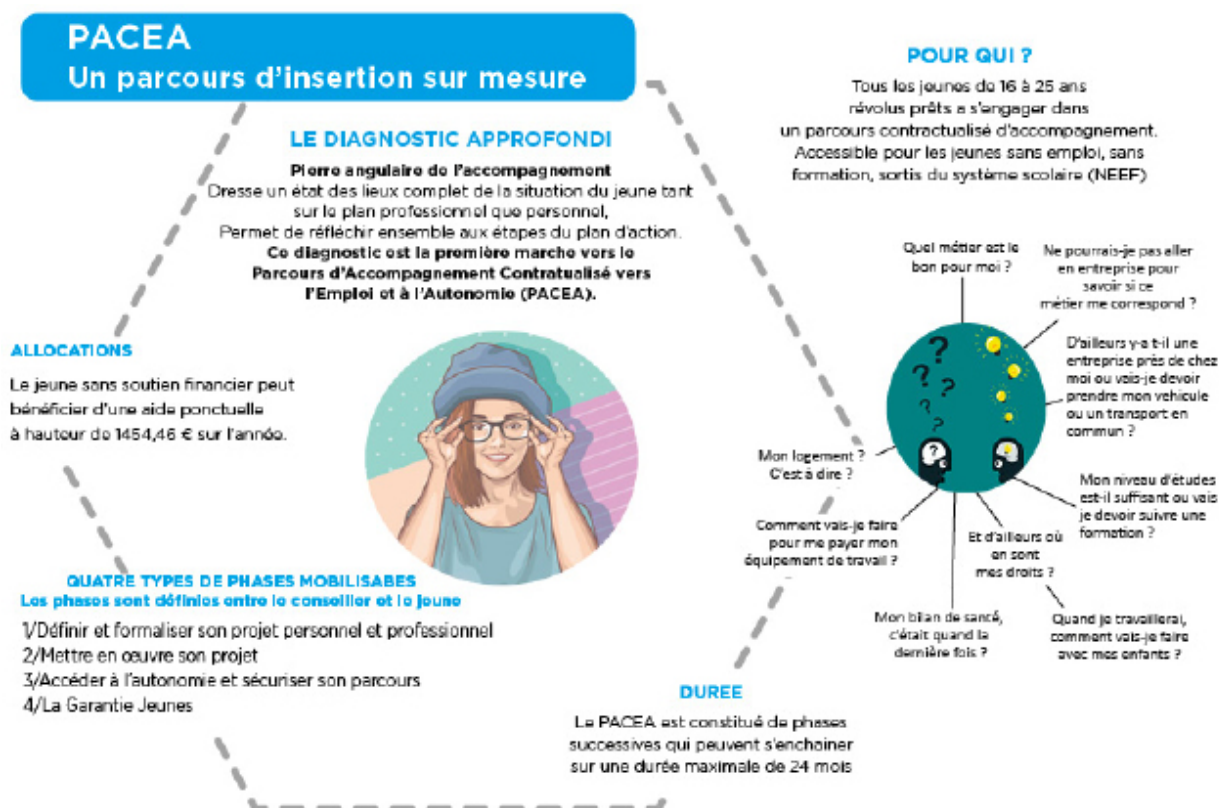
La Mission Locale a vocation à aider et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines de leur quotidien : orientation, formation, apprentissage, emploi, logement, mobilité, santé, et plus encore !

Chacun peut y trouver les réponses adaptées à ses besoins et avoir accès à des aides financières dans le cadre de dispositifs tels que le **PACEA** ou la **Garantie Jeunes**.

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA), LE CADRE UNIQUE DE

Depuis 2017, les missions locales sont garantes de la mise en œuvre du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), le cadre unique et contractuel de l'accompagnement des jeunes.

Le PACEA est adaptable à la situation et aux besoins de chaque jeune. Il est constitué de phases successives qui peuvent s'enchaîner sur une durée maximale de 24 mois.



QUELQUES CHIFFRES SUR LE PACEA

Afin de renforcer l'accompagnement des jeunes dont les situations se sont précarisées suite à la crise sanitaire, le plan de relance #1jeune1solution a permis d'augmenter le nombre de places disponibles en parcours.

Les missions locales des Hauts-de-France se sont vues dotées en 2021, de 51 770 parcours mobilisables pour les jeunes des territoires. Au 30 novembre 2021, ce sont 47 640 jeunes qui ont bénéficié d'une inscription en PACEA.

LA GARANTIE JEUNES, LA PHASE INTENSIVE DU PACEA

La Garantie jeunes est la phase du **PACEA la plus intensive en terme d'accompagnement**. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans formation, sans emploi (ou en emploi précaire).

Ce dispositif d'accompagnement intensif dure entre **9 et 18 mois** et est basé sur le principe de « l'emploi d'abord ». Durant cette période, les jeunes bénéficient d'une phase d'accompagnement collectif allant de 4 à 6 semaines, puis d'un accompagnement individuel renforcé.

L'objectif, pour le jeune, est de devenir autonome et d'acquérir un maximum d'expérience professionnelle. Pour accompagner la montée en autonomie, en expérience, et en compétences, les conseillers peuvent mobiliser l'ensemble de l'offre de services de la mission locale et des partenaires du territoire : réalisation d'immersions professionnelles dans les entreprises, accès à la formation, préparation et accès à l'emploi, etc.

En parallèle de l'accompagnement intensif vers l'emploi, les conseillers mettent également en œuvre un accompagnement global (santé, mobilité, citoyenneté, accès au logement, gestion du budget, etc.), pour permettre aux jeunes durant de lever des freins périphériques qui pourraient remettre en cause leur insertion sociale et leur accès à un emploi durable.

Pour soutenir financièrement les jeunes dans leurs parcours, ils bénéficient d'une allocation mensuelle forfaitaire plafonnée au revenu de solidarité active (au maximum 497 € par mois).

Durant son parcours, le jeune peut accéder à l'emploi, à l'apprentissage, se former, etc. Pour sécuriser son parcours, l'allocation mensuelle est donc cumulable avec des revenus d'activité jusqu'à 300 € perçus. Au-delà de 300 € de revenu, le jeune continue de toucher une partie de l'allocation, cette dernière est en effet dégressive jusqu'à perception de 80% du SMIC brut, soit environ 1 271 € de revenu.

Plan #1jeune1solution

En 2021, le plan de relance mis en place par le Gouvernement a permis de renforcer l'accompagnement intensif des jeunes. Les missions locales de France disposent donc de 200 000 places en Garantie Jeunes. Dans les Hauts de France, l'objectif est de faire bénéficier de la Garantie jeunes à 29 397 jeunes (soit 15% des objectifs nationaux)

QUELQUES CHIFFRES SUR LES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN GARANTIE JEUNES AU 30 NOVEMBRE 2021

Entre le 1er janvier et le 30 novembre

47 640

jeunes entrés en PACEA

22 027

jeunes entrés en Garantie jeunes

Parmi les jeunes accompagnés en Garantie jeunes, le
réseau dénombre

9 887

jeunes ont accédé à un emploi

1934

jeunes ont signé un contrat d'apprentissage

5 312

jeunes sont entrés en formation

731

jeunes sont retournés en formation initiale

534

jeunes ont signé un contrat de volontariat / bénévolat

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Le troisième Rendez-vous des missions locales est l'occasion de mettre en lumière quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre par les missions locales et leurs partenaires dans le cadre de la Garantie jeunes sur des axes aussi variés que la mobilité, la promotion de la santé, l'utilisation des outils numériques, le développement des compétences transversales, la préparation aux entretiens de recrutement, etc.

Les professionnels des missions locales, leurs partenaires et des jeunes bénéficiaires de la Garantie jeunes témoigneront lors de quatre tables rondes.

TABLE RONDE N°1 : « ENTRE INNOVATION ET MUTATION »

La mise en œuvre de la Garantie jeunes a permis aux missions locales de proposer aux jeunes des actions nouvelles, tant au niveau de leur **forme**, que des modalités **pédagogiques** utilisées ou des sujets **abordés**.

Les temps collectifs, qui mêlent souvent **supports ludiques et expérimentations concrètes**, permettent aux jeunes de reprendre confiance en eux et se mobiliser sur leur insertion professionnelle et sociale.

Parmi les sujets innovants abordés, **le numérique et le développement durable** représentent souvent des clés d'entrée pour travailler avec les jeunes aussi bien la connaissance de secteurs d'activités et de métiers, que l'acquisition ou le développement de compétences transversales telles que la communication, l'autonomie numérique, le travail en équipe, le sens de l'organisation...

TABLE RONDE N°2 : « LE COLLECTIF EN ACTION »

L'accompagnement collectif développé par les missions locales ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie jeunes constitue un réel atout pour mobiliser les jeunes dans leur parcours.

Tous les jeunes inscrits en Garantie jeunes se voient proposer une **phase d'accompagnement collective et intensive**, ce qui permet de créer une **cohésion de groupe** et de générer de la **solidarité** entre les jeunes.

L'accompagnement collectif est dès lors un levier puissant pour créer une synergie de groupe et pour mettre en œuvre l'accompagnement global. Fortes de leurs expériences passées, les missions locales ne cessent d'imaginer et de mettre en place des actions collectives pour garder captifs tout au long de leur parcours les jeunes inscrits dans le dispositif, pour entretenir la cohésion de groupe et pour poursuivre leur **montée en compétences** et la définition de leurs projets, qu'ils soient personnels et professionnels.

TABLE RONDE N°3 : « AVANCER SANS FREINS, L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ »

Même si la Garantie jeunes est basée sur le principe de « l'emploi d'abord », un certain nombre de jeunes inscrits dans le dispositif rencontrent des problématiques périphériques telles que des **problématiques de santé, d'accès au logement, de mobilité, de gestion du budget**.

Ces problématiques peuvent être un frein à l'insertion professionnelle durable et à **l'accès à l'autonomie**, c'est pourquoi les missions locales mettent en œuvre un accompagnement global. En ce sens, elles déploient sur leurs territoires, **une offre services globale**, mobilisables en fonction des besoins des jeunes pour leur permettre d'avancer sans freins dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets professionnels.

TABLE RONDE N°4 : « UNE ROUTE VERS L'EMPLOI »

L'emploi est la 1ère demande des jeunes accompagnés en Missions Local et la Garantie Jeunes basée sur le principe de l'emploi d'abord.

En 2020 c'est **46 000 jeunes** des Missions Locales qui ont accédé à un emploi. Pour **favoriser l'insertion professionnelle**, les Missions Locales se doivent de **travailler de concert avec les acteurs économiques** de leur territoire en les **épaulant dans leur recrutement**, en **accompagnant les jeunes lors de leur intégration** dans les entreprises ainsi qu'en **valorisant les entreprises locales auprès des jeunes**.

AREFIE

Siège: 79 Boulevard Carnot – Lille

Adresse postale: 3 rue des Hautes-Cornes – Amiens

www.arefaie.org

contact@arefaie.org

